

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
JEUDI 24 JUILLET 2014  
A 18h30 à la Mairie du Rouget**

Liste des Présents : M. Broussal, M. Canches, M. Cavanié, M. Cantournet, Mme Couret, M. Descoeur, M. Février, M. Gimenez, M. Giraud, Mme Hercouet-Testa, M. Labrunie, M. Lacarrière, M. Laroussinie, M. Manhès, M. Ponton, Mme Rongier ; M. Serieys, Mme Soubiron, M. Vieyres – M. Balmissse, Mme Capredon.

Liste des excusés :

M. Cabanes (pouvoir), M. Castanier, M. Caumon (pouvoir), M. Faure, M. Florin Gillot (pouvoir), M. Gratient, M. Raymond, M. Rigaudière, M. Rouquet (pouvoir), M. Soissons (pouvoir), M. Theil (pouvoir).

Liste des absents :

M. Barbecot, M. Belaubre, Mme Bouquier, M. Charmes, Mme Lacaze, M. Montin, M. Tourlan.

Votants : 19

Pouvoirs : 6

**Présentation de l'Exercice comptable 2013**

Mme Mathonier, du cabinet comptable Ardourel – Mathonier, fait la présentation du résultat comptable de l'Office de Tourisme pour l'année 2013.

M. Manhès, trésorier, explique le reversement de la taxe de séjour. Il s'agit d'un impôt émanant des visiteurs en séjour. C'est l'Office de Tourisme qui assure, à ce jour, l'animation administrative de la perception de la taxe. Une fourchette de montant à appliquer est établie au niveau national. Le tarif en vigueur s'intègre donc dans cette proposition tarifaire et varie en fonction du classement de l'hébergement. Les tarifs de la taxe ont été harmonisés à l'échelle départementale. Le suivi de la collecte est très important. En effet, la participation des collectivités est plus ou moins importante en fonction de la collecte de cet impôt indirect. Il vient en déduction de la participation financière des collectivités.

Aujourd'hui, la taxe est intégralement reversée à l'Office de Tourisme du territoire.

En 2013, à noter 2 dépenses imprévues au budget prévisionnel mais qui ont été approuvées lors du CA du 17 mai 2013 : L'adaptation du site internet de l'Office de Tourisme à la nouvelle base de données pour 3085.68€ et l'audit permettant le Classement des Meublés pour 965.69€.

La première dépense résulte du changement de base de données au niveau départemental. Ce changement, imposé par le département, implique le financement d'une « passerelle » permettant l'intégration des informations de la nouvelle base de données dans notre site internet.

La deuxième dépense est liée à la procédure d'agrément de l'Office de Tourisme pour le classement des meublés de tourisme. Pour obtenir cet agrément, il a été nécessaire de

participer à une formation et d'être audité par AFNOR. En 2014, les frais ont d'ores et déjà été compensés.

Le budget « promotion » augmente un peu en 2013. Cette différence s'explique par l'édition en 2013 de la carte touristique (Cette dernière étant éditée tous les 2 ans).

M. Manhès précise que l'augmentation de la masse salariale s'explique par l'application de la convention collective et l'évolution du point.

M. Serieys s'interroge sur les dotations aux provisions. Cette réserve est calculée dans la perspective des droits des salariés lors du départ en retraite. S'agit-il d'une simple écriture comptable ou la réserve de trésorerie est-elle réellement effective ? M. Manhès lui répond qu'il s'agit d'une simple écriture comptable. Néanmoins quant on analyse le bilan actif de l'association, on peut constater que la trésorerie (créances fiscales et sociales) permettant de couvrir cette provision peut être disponible.

M. Labrunie demande pourquoi l'on ne voit pas de ligne « démarche qualité » dans le budget. L'a-t-on abandonnée ? M. Manhès lui répond que la démarche qualité existe toujours au sein de l'OT. Cette dépense est intégrée au budget fonctionnement.

M. Canches interroge les responsables de l'Office sur les perspectives des subventions des collectivités départementale et régionale en 2015.

A ce jour, on ne sait pas encore. Les conventions qui lient l'Office de Tourisme à ces collectivités arrivent à leur terme en 2014.

M. Manhès précise que s'il y a des versements de ces collectivités, ce sera pour répondre à une demande de prestation de services.

M. Descoeur explique que ces conventions ont été établies au départ afin de permettre aux Agences Locales de Tourisme de se mettre en place. Le contexte politique actuel ne permet pas de savoir à qui la compétence tourisme sera attribuée. Il se pourrait que cette dernière soit partagée entre ceux qui existeront encore. Cela reste à définir.

Mme Couret soumet au vote de l'assemblée, le budget 2013 : approuvé à l'unanimité.

### **Election du nouveau Bureau de l'Office de Tourisme**

Mme Couret présente les nouveaux élus du territoire délégués au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme. Le Conseil d'Administration de l'OT se compose d'un collège d'Elus qui sont membres pour toute la durée de leur mandat et d'un Collège de professionnels et d'acteurs du tourisme. Suite aux dernières élections municipales, le Collège des Elus a donc été modifié (voir feuille jointe).

Il s'agit aujourd'hui de voter un nouveau bureau afin d'y intégrer des représentants du collège des Elus.

Mme COURET Présidente se dit candidate à sa propre succession en tant que Présidente de l'Office de Tourisme. Elle demande si d'autres personnes veulent se porter candidate ?

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Au sein du bureau et conformément aux statuts, figure aussi 4 Vice-Présidents. Ces Vice-Présidents émanent des 4 Communautés de communes avec qui l'Office de tourisme est lié

2

*Office de Tourisme de la Châtaigneraie cantalienne*  
28 avenue du 15 septembre 1945  
15290 LE ROUGET

Tel : 04 71 46 94 82 – Fax : 04 71 46 94 83

[www.chataigneraie-cantal.com](http://www.chataigneraie-cantal.com) / [otchataigneraie@chataigneraie-cantal.com](mailto:otchataigneraie@chataigneraie-cantal.com)

par convention. Il peut s'agir des Présidents de Communautés de Communes ou de représentants. M. Manhès, en tant que trésorier, tient à préciser que les décisions budgétaires prises en Conseil d'Administration de l'Office sont parfois difficiles à faire appliquer en Communauté des Communes. M. Descoeur propose que les Présidents soient les interlocuteurs directs sur la question des finances. Ainsi, celui qui est en charge du tourisme au niveau des Communautés de Communes pourraient être nommé vice-président de l'OT. Il siégerait en qualité de responsable actif au sein du CA de l'OT.

Les Présidents pourraient rencontrer les responsables de l'Office de Tourisme en cas de décision budgétaire à prendre. Ainsi, la création d'une commission « Finances » composée entre autres, des 4 Présidents des Communautés de Communes est proposée.

M. Giménez est «d'accord avec cette proposition ».

Les candidats à la Vice-présidence de l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie sont :

M. Broussal, Communauté de Communes du Pays de Maurs

M. Canches, Communauté de Communes Entre 2 Lacs

M. Castanier, Communauté de Communes du Pays de Montsalvy

M. Février, Communauté de Communes Cère et Rance

M. Manhès, trésorier de l'OT, et M. Vieyres, secrétaire, sont également candidats à leur succession. Aucune autre candidature n'est présentée à ces postes.

Le bureau est également composé de 3 membres qui peuvent émaner du collège des élus ou des professionnels ou acteurs du tourisme.

M. Raymond, Mme Soubiron, M. Serieys renouvellent leur candidature.

Cette proposition de bureau est soumise au vote : les candidats sont élus à l'unanimité.

### **Nouvelle composition des Commissions**

Une nouvelle commission est créée. Il s'agit de la commission « Finances ». Il est proposé qu'elle soit composée de :

- La Présidente de l'OT : Mme Couret
- Du trésorier : M. Manhès
- Des 4 Présidents de Communautés de Communes
- Des 4 vice-présidents de l'OT
- Du directeur

M. Manhès se réjouit de cette initiative. C'est une commission importante par rapport à ce qui se profile dans le futur. Les 4 Présidents sont les bons interlocuteurs. En effet, ils peuvent se porter garant de l'application des décisions en Communauté de Communes.

Composition des autres commissions :

Composition de la commission « Taxe de séjour » :

- Responsable : M. Février

Mme Couret, M. Manhès, M. Broussal, M. Vieyres, M. Canches, M. Laroussinie, M. Sérieys,

M Castanier. + les Directeurs de Communautés de Communes

Composition de la commission « Randonnée » :

- Responsable : Mme Soubiron

Mme Couret, M. Castanier, M. Cantournet, M. Labrunie, M. Lacarrière, M. Ponton, M. Charmes, M. Caumon, M. Dabernat (représentant du Comité Départemental de Randonnée) + les Directeurs des Communautés de Communes

**Questions diverses :**

Frais relatifs à l'aménagement du PA de Maurs dû au déménagement transitoire

Ces frais n'ont pas été actés lors de la présentation du budget prévisionnel 2014. Le surcoût est évalué à 2835€ (notamment le loyer mensuel de 30€).

La Communauté de communes du Pays de Maurs procédera dans le cadre de la convention d'objectifs (2014) à un versement exceptionnel de 900 € en plus de sa participation (part fixe et taxe de séjour) afin de prendre en charge une partie du surcoût. Il faut rappeler que jusqu'alors, l'Office ne payait pas de loyer sur Maurs.

Le principe de financement de l'OT

M. Manhès, trésorier, exprime son inquiétude et sa colère quant au principe de financement de l'Office de Tourisme. Il est établi par convention que les collectivités doivent effectuer le versement de leur participation à l'Office de Tourisme de manière régulière (3 ou 4 versements en fonction des collectivités) A ce jour, 1 seul acompte émanant de 2 collectivités a été versé.

Par ailleurs, l'acompte du département concernant l'animation du label « Tourisme et Handicap » n'a pas été versé.

Aussi, il laisse imaginer des difficultés de l'OT à fonctionner actuellement avec aussi peu de trésorerie. Il demande que les 2 premiers trimestres soient versés rapidement sous peine de voir l'Office de Tourisme en cessation de paiement.

M. Descoeur propose de réfléchir à ce que la périodicité de versement soit la même pour chacune des collectivités.

Par ailleurs, M. Manhès demande à ce que les collectivités soient vigilantes quant à l'application des 2% d'augmentation de la participation des collectivités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.